

08 déc 2017 -12:56

Appartient à [Conseil des ministres du 8 décembre 2017](#)

Plan d'action 2018 de lutte contre la fraude sociale et le dumping social

Le Conseil des ministres a approuvé le plan d'action 2018 relatif à la lutte contre la fraude sociale.

En exécution de l'accord du gouvernement, chaque année un plan d'action de lutte contre la fraude sociale est approuvé par le Gouvernement, avec une attention particulière pour le dumping social. Le plan d'action 2018 est le résultat d'une contribution active et constructive des différentes institutions et services fédéraux. Il vise les cellules d'arrondissements, le Service d'information et de recherche (SIRS) et les services d'inspection.

Le plan d'action est basé sur les cinq objectifs stratégiques qui ont fait l'objet d'un accord entre tous les acteurs concernés :

- la diminution des charges sur le travail afin de diminuer l'attractivité de commettre de la fraude sociale
- la simplification administrative et législative afin d'augmenter la transparence et le respect des règles
- l'augmentation du risque d'être pris
- l'augmentation de la capacité d'action des services d'inspection sociale
- la lutte contre la fraude sociale et le dumping social transfrontalier, y compris une amélioration de la coopération dans la lutte contre la fraude sociale dans le contexte européen

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Philippe De Backer, secrétaire d'Etat à la Lutte contre la fraude sociale, à la Protection de la vie privée et à la Mer du Nord, adjoint à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Tour des Finances
Kruidentuinlaan50 boîte 155
1000 Bruxelles
Belgique